

Commune de SAINT-GILLES
Madame Cathy MARCUS
Bougmestre f. f.
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2011-161
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.325/s.522
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame la Bourgmestre,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Source, 99. Modification du nombre et de la répartition des logements / transformation et augmentation de volume en façade arrière. Nouveaux plans Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Correspondant : Antonio Lopez Vasquez)

En réponse à votre lettre du 20 juin 2012 sous référence, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée, en séance du 27 juin 2012.

Pour mémoire, la Commission a examiné une première mouture du projet en séance plénière du 8 février à l'occasion de laquelle elle a émis d'importantes remarques et réserves sur le projet concernant essentiellement:

- la lourdeur de l'intervention qui s'avérait exagérée en regard de la qualité de la maison et le fait que les démolitions pouvaient être sensiblement réduites sans porter atteinte à l'économie du projet.
- l'intérêt de maintenir les châssis en chêne de la façade à rue et les éléments décoratifs intérieurs les plus intéressants dont les cheminées.

A l'examen des nouveaux plans fournis, la Commission constate que le projet a été amendé de manière favorable en tenant compte de certaines remarques de la CRMS.

En effet, l'intervention a été allégée dans ce sens que certaines portions de murs de refend et les planchers des deux premières pièces en enfilade de tous les étages seront conservés plutôt que remplacés, ce qui devrait notamment permettre de maintenir certains plafonds moulurés.

Plusieurs cheminées sont également conservées : celles du rez-de-chaussée et celles des pièces médianes des niveaux -1, +1 et +2. Le plan d'aménagement du rez-de-chaussée a, en effet, été revu de manière à conserver la cheminée de la pièce à rue et surtout celle, remarquable, de la pièce centrale du rez-de-chaussée, grâce au déplacement de l'escalier du triplex contre le mur opposé.

La CRMS se réjouit de ces améliorations.

Les plans n'étant pas clairs concernant le traitement des châssis de la façade à rue, la Commission réitère sa remarque antérieure à leur sujet à savoir que ces châssis en chêne d'origine sont de grande qualité et en bon état et qu'il convient d'éviter à tout prix leur remplacement. Elle préconise leur

maintien et leur restauration avec placement, si nécessaire, d'un vitrage plus performant sur le plan thermique et acoustique.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ/Harry LELIEVRE
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. BUELINCKX
- Monsieur Christophe Deblieck – Service d'urbanisme de la Commune de Saint-Gilles